

Garantie financière

Notre offre Garantie Financière

ISMP rembourse pour vous votre emprunt que vous avez souscrit pour financer cette année de formation.

Alors n'hésitez plus

Ceci dans l'hypothèse où un stagiaire ayant satisfait aux épreuves n'aurait pas d'emploi cinq mois après la fin du cycle, ISMP s'engage donc contractuellement à prendre en charge le remboursement de l'emprunt lié au financement du coût de la formation (suivant les modalités de mise en œuvre dans le contrat de formation signé entre le stagiaire et ISMP).